

Objectifs :

Démontrer à travers les écrits et le passage à l'oral de sa bonne pratique professionnelle.

Durée :

Formation de niveau 3 d'une durée de 24 heures.

Rendez-vous collectif puis en individuel

Méthode :

- Apports théoriques
- Comprendre le cadre professionnel du candidat et l'aider à mettre en avant ses connaissances pratiques
- Travail en groupe
- Accompagnement individualisé

Publics – Pré requis

- Avoir 18 ans minimum.
- Demandeur d'emploi.
- Salarié du secteur médico social.
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral.

Admission :

- Dossier de candidature validé par l'ASP.
- L'accompagnement peut commencer dans les 7 jours suivant le recevabilité et l'accord de financement.

Financement :

- Employeur
- Individuel
- CPF
- Pôle emploi

Lieux :

CPCV Ile de France
171, av. de la Division Leclerc
95880 ENGHEN LES BAINS
Tél : 01 34 12 05 64

Dates d'accompagnement :

Un calendrier d'accompagnement à la VAE vous sera envoyé dès réception de votre courrier de la DRIEETS.

A.S.P

Délégation VAE – Service gestion Livret 2
15 rue Léon Valras – CS 70902
87017 LIMOGES Cedex 1
Tél : 08 10 01 77 10
Procédure site internet

Tarif de l'accompagnement des 24 heures : 950 euros.

Tarif AFGSU niveau 2 : 270 euros pour 21 heures auprès d'un prestataire certifié.

Accompagnement de 24 heures

Le candidat sera accompagné par un formateur sur les 4 Domaines de Formation et de Certification, en fonction de la spécialité validé par l'ASP en fonction de l'expérience professionnelle reconnue :

Version DEAES antérieure au décret du 30 août 2021

DF1 : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »

DF2 : « Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité »

DF3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés »

DF4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »

Nouvelle version DEAES suite au décret du 30 août 2021

DF1 : « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »

DF2 : « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »

DF3 : « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »

DF4 : « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »

DF5 : « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »

VALIDATION

La validation se fera sur convocation à la DRIEETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour un oral d'une heure. L'oral permettra aux deux membres du jury (professionnel et formateur) de valider tout ou partie des domaines de certification. **Une formation complémentaire pourra être proposée au candidat par décision du jury DRIEETS, si certains indicateurs de compétences ne sont pas atteints.**

AFGSU de niveau 2 obligatoire pour l'obtention du diplôme DEAES nouvelle version

Démarche pour obtenir le Livret 2 et Accompagnement

Les démarches :

Le candidat doit dans un premier temps prendre contact par courrier ou par téléphone auprès de l'ASP afin de faire une demande de VAE – DEAES.

L'ASP dans un second temps envoie un dossier de recevabilité où le candidat doit être en mesure de prouver son ou ses expériences professionnelles sur une période d'un an (Salarier ou bénévole).

Toutes les pièces seront à mettre au dossier, puis renvoyer à l'ASP.

Si le dossier est recevable vous recevrez le Livret 2.

A partir de cette étape vous pouvez faire une demande auprès de notre organisme et un devis vous sera joint. Un formateur vous contactera pour définir ensemble de vos disponibilités.

L'accompagnement :

Il se fera en plusieurs étapes.

Collectif : Explication sur la démarche de la VAE, le travail qui sera fait avec le formateur, les conditions d'envoi de votre dossier (en 4 exemplaires) et la démarche de certification en lien avec la DRIEETS.

Les dates d'accompagnement collectif :

Les dates vous seront proposer à réception du calendrier des sessions VAE organisées par la DRIEETS. Soit 2 rendez-vous de 6 heures.

Individuel : Comment remplir les différents Domaines de Compétences afin de prouver la démarche professionnelle.

Les dates d'accompagnement individuel :

Soit 3 rendez-vous de 3 heures vous seront proposé en fonction de vos disponibilités.

Préparation à la certification :

- Soit 1 heure 30 sur rendez-vous en fonction de vos disponibilités.
- 1 heure 30 « oral blanc à la certification », sera à définir en fonction du calendrier de sessions DRIEETS.

Contact Institut de formation :

171 avenue de la Division Leclerc – 95880 Enghien les Bains
Tél : 06 27 79 41 68 – s.remy@cpcvidf.fr - www.cpcvidf.com

Vous pouvez contacter Sandra REMY – s.remy@cpcvidf.fr - Référente handicap pour toutes demandes.



